

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2099 :

Approbation du renouvellement de l'Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I) numérique et vote d'une subvention à l'association Web Cup

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974 157 40 00 - 22/10/2025
Date de réception en préfecture : 27/10/2025
David LORION

Affaire n°42/2099 : Approbation du renouvellement de l'Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I) numérique et vote d'une subvention à l'association Web Cup.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Saint-Pierre encourage et soutient les initiatives permettant de créer des dynamiques favorables à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Cette orientation a été inscrite dans l'accord du Contrat de Ville de Saint-Pierre.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (A.C.I) sont des outils permettant d'accompagner des demandeurs d'emploi dans un processus de formation et d'intégration sociale. Ils sont labellisés en Commission Départementale de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E), composée des partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion.

Et c'est dans ce cadre que l'association Web Cup a été conventionnée le 19 juin 2020 par la Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi pour son projet d'ACI numérique, dont les objectifs généraux ont été de permettre l'insertion des publics en situation de « fragilité professionnelle » vers la formation et/ou l'emploi et d'utiliser l'outil numérique en tant que vecteur de réussite et d'émergence de talents.

Huit personnes en grande difficulté sociale de Saint-Pierre, ont été recrutées en *Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)* de 24 heures pour une durée d'un an, avec comme missions principales l'animation numérique auprès de tout type de public, et la création et développement d'une application web et mobile. Ils ont pu à travers cet ACI, bénéficier de formations qualifiantes et certifiantes (*Méthodes Agiles et gestion de projet avec le centre Simplon, formateur niveau débutant et confirmé avec le centre de formation Académie des Savoirs, réveillez la fibre entrepreneuriale...*).

Compte tenu de la dynamique enclenchée par cet ACI, et la nécessité d'accompagner et former les publics les plus vulnérables vers les métiers en tension dans le domaine du numérique, l'association Web Cup a déposé pour le CDIAE, un dossier de renouvellement du conventionnement du projet. Celle-ci ayant été validée, l'association sollicite le soutien financier de la Ville de Saint-Pierre, selon le plan de financement partenarial présenté ci-dessous :

<u>Financeurs</u>	<u>Montant (en €)</u>
Etat	
Financement CDDI	86 136.01 €
Aide légale socio professionnel	6 836.53 €
OPCO : Uniformation	14 280.00 €
Commune	11 000,00 €
Région Réunion	15 000,00 €
Département	30 000,00 €
SHLMR	5 000,00 €
Ressources propres –Association Web Cup	21 772.00 €
Contributions volontaires en nature	9 600,00 €
TOTAL	199 624.54€

Compte tenu de la nature du projet et de l'importance qu'il revêt, l'association sollicite auprès de la Ville de Saint-Pierre une subvention de 11 000,00 € afin de mettre en œuvre cette action.

Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 028 65748 16RE25000075

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le renouvellement du projet ACI numérique porté par l'association Web Cup,
- **D'APPROUVER** la subvention de 11 000,00€ à l'association Web Cup,
- **D'APPROUVER** la convention annexée à la présente délibération,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

